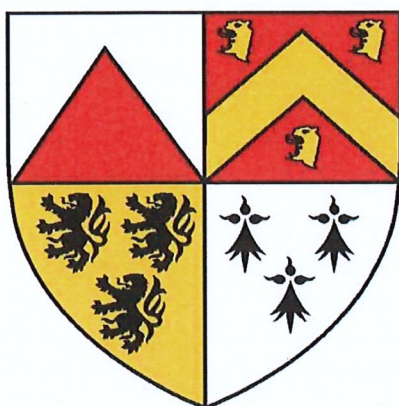


Projet Éducatif Territorial (PEdT)

labellisé Plan Mercredi

2025 - 2028



LUNERAY

Collectivité Territoriale porteuse du projet : COMMUNE DE LUNERAY	
Nom et prénom de l' élu de référence	AUGER Guy
Fonction	Maire
Adresse	Mairie - Place René Coty - BP 40008 - 76810 LUNERAY
Téléphone	02 35 85 30 34
Adresse électronique	guy.auger@cegetel.net

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	FACQUET-JOURDAIN Delphine
Fonction	Directeur Général des Services
Adresse	Mairie - Place René Coty - BP 40008 - 76810 LUNERAY
Téléphone	07 88 31 83 55
Adresse électronique	mairie@luneray.net

1 - Diagnostic du territoire

Territoire concerné : COMMUNE de LUNERAY

Nombre d'habitants : 2 203

Précision sur **les domaines de compétence** acquis :

	Commune	EPCI
Scolaire	X	
Périscolaire	X	
Restauration scolaire	X	
Extrascolaire		X

Offre du territoire en termes de :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDSC, aucune norme d'encadrement)	
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'Action sociale et des familles)	X
Précédent PEdT signé et validé le :	29/09/2022

Etablissements scolaires concernés :

	Nombre d'établissements concernés
Ecole maternelle	1
Ecole élémentaire	1
Collège	0

Organisation en regroupement scolaire : ☐ Oui ☒ Non

Publics concernés :

	Nombre global d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les activités périscolaires	
		Mercredi	Autres jours
Niveau maternel :	81	10	19
Niveau élémentaire :	137	28	36

Offre éducative sur le temps extrascolaire :

Accueils de loisirs organisés par la Communauté de Communes Terroir de Caux pendant les petites vacances et 4 semaines l'été en fonction du planning scolaire

6 sites d'accueil dont 1 sur Luneray.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

- du personnel communal qualifié ;
- des espaces disponibles dans l'enceinte scolaire (préau, classes, salle audio) ;
- des infrastructures à disposition dans la commune (salle d'activités, salle de sports, salle de danse, bibliothèque, city park, jardin d'enfants) ;
- un tissu associatif riche, tant dans le domaine sportif qu'artistique et culturel ;
- une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants ;
- divers matériels d'activités.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEdT :

- la distance : pour offrir des activités variées et renouvelées aux enfants, il est nécessaire ponctuellement de quitter le territoire de la commune. Ces déplacements ont un coût non négligeable et nécessitent du temps également.
- l'encadrement : le temps de cantine reste hors PEdT car la commune n'a pas la possibilité de respecter les taux d'encadrement imposés par la réglementation.

Evaluation du précédent PEdT labellisé Plan Mercredi :

Voir ci-après.

OBJECTIF N°1	Modalités de mise en oeuvre	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Objectif atteint ? Difficultés ?	Pistes d'amélioration ?
Promouvoir une égalité des chances dans la découverte et l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives	Proposer des activités riches et variées en y associant ponctuellement des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle ...)	Thème : Les 4 éléments Fabrication de moulins à vent, de cerf-volants, de fusées... Exposition en fin d'année pour présenter aux parents toutes les réalisations. Sorties au Festival du cerf-volant à Dieppe, à la Forêt d'Arques la Bataille, à l'Armada, au cinéma de Dieppe.	Thème : L'Art Activités de peinture, sculpture, création d'instruments de musique, création de films publicitaires. Découverte de différents instruments de musique. Exposition en fin d'année pour présenter aux parents toutes les réalisations. Sorties au Château Musée de Dieppe, à Rouen pour une représentation du cirque d'Arlette Gruss, au cinéma de Dieppe, à la Forêt Monumentale.	Thème : Les Vikings Activités de fabrication de drakkars, de boucliers, d'épées... Chants. Présentation des réalisations lors d'un spectacle de fin d'année en présence des parents. Sorties à la Cité Immersive Viking à Rouen, à Ornavic à Caen	Objectif atteint : .activités riches et variées. Des sorties multiples sur le territoire de la commune mais également hors commune afin que les enfants qui fréquentent l'accueil depuis la petite enfance ne se lassent pas. .depuis septembre 2024, mise en place d'activités à "horaires bloqués" le soir permettant aux enfants de suivre une activité jusqu'à la fin donc une activité de qualité. Difficultés : .le temps du soir ne permet pas d'emmener les enfants à la bibliothèque ou à la salle de sports, en raison du temps de trajet et du fait que les familles récupèrent les enfants à des heures différentes.	Poursuivre les activités "à horaires bloqués" le soir mais en améliorant le principe, à savoir : la même activité une fois par semaine sur plusieurs semaines consécutives dans le but soit d'aboutir à une réalisation plus qualitative, soit de dispenser une réelle initiation sportive ou artistique.
	Faciliter l'accès aux ressources du territoire (personnel et infrastructure telle que la bibliothèque, salle de danse	Bibliothèque, jardin d'enfants, salle de sports. Partenariats avec les associations (tir à l'arc, foot, pompiers) et avec l'EHPAD.	Bibliothèque, jardin d'enfants, salle de sports. Partenariats avec l'ASAS pour la préparation du loto d'Halloween, avec les commerçants lors de grands jeux de piste, avec l'EHPAD pour des activités jeux, goûter, déco ... avec les personnes âgées.	Bibliothèque, jardin d'enfants, salle de sports, école maternelle. Partenariats avec l'EHPAD, avec les commerçants lors de grands jeux de piste.	.un phénomène d'usure est constaté concernant le partenariat avec l'EHPAD : rendez-vous annulés 3 fois par l'EHPAD en raison de l'absence de leur animatrice, moins de participants. Une lassitude également côté équipe périscolaire. Différence de rythme avec les personnes âgées car beaucoup d'enfants assez jeunes qui ont moins de patience.	Laisser de côté le partenariat avec l'EHPAD le temps d'une année au moins. Envisager d'autres partenariats (club des personnes âgées notamment).

OBJECTIF N°2	Modalités de mise en oeuvre	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Objectif atteint ? Difficultés ?	Pistes d'amélioration ?
Aboutir à une organisation qui respecte le rythme de vie de l'enfant	Proposer des activités adaptées : -aux différents moments de la journée (matin/soir) et de la semaine (jour d'école/jour de relâche le mercredi) -aux envies de l'enfant	Le matin, les enfants se réveillent : chacun à son rythme, l'accueil se fait donc de manière échelonnée.	Le soir, goûter (temps de partage) puis choix des activités par les enfants : soit salle aux devoirs, soit activité dirigée (manuelle, sportive, grand jeu, jeux de société ...), soit activité libre (surveillée). Un planning d'activités est proposé aux enfants selon leur âge et selon le jour de la semaine. Afin de respecter leur fatigue et étant donné que les départs se font de manière échelonnée, rien n'est toutefois imposé.	Le soir, goûter (temps de partage) puis choix des activités par les enfants : soit salle aux devoirs, soit activité dirigée (manuelle, sportive, grand jeu, jeux de société ...), soit activité libre (surveillée). Un planning d'activités est proposé aux enfants selon leur âge et selon le jour de la semaine. Afin de respecter leur fatigue et étant donné que les départs se font de manière échelonnée, rien n'est toutefois imposé.	Objectif atteint : -les envies des enfants sont différentes le mercredi d'autres jours. Le mercredi c'est souvent des envies de choix (je veux faire, je préfère, j'ai envie de). Les autres jours c'est plutôt des envies de calme avant et après la classe. Aucune activité n'est imposée, l'enfant choisit seul. -depuis septembre 2024, mise en place d'activités à "horaires bloqués" le soir permettant aux enfants de suivre une activité jusqu'à la fin. -un travail a été fait sur l'autonomie de l'enfant : les jeux et matériaux pour les activités ont été réorganisés dans les locaux afin que les enfants puissent les trouver plus facilement et donc être plus autonomes au moment des activités. -grâce à l'augmentation des effectifs, des groupes d'âges (- 6, 6 et +) ont pu être constitués (respect du rythme de l'enfant). Le recrutement d'un animateur supplémentaire en janvier 2024 et l'embauche d'un jeune en service civique dès 2022 permettent également l'organisation de plus d'activités.	Disposer de locaux dédiés à l'accueil périscolaire avec des espaces adaptés aux différentes tranches d'âges.
		Le mercredi : 7h30-9h Jeux de société (calme), coloriages, lecture legos. 9h-12h Temps d'activités (manuelles, culturelles ou sportives) 12h Arrivée de certains enfants 12h-12h30 Départ de certains enfants 12h-13h Repas 13h-14h Sieste pour les plus petits. Activité calme au choix pour les autres. 14h-16h30 Temps d'activités (manuelles, culturelles ou sportives) 16h30-18h30 Jeux de société (calme), coloriages, lecture, legos.	Accueil échelonné Activités au choix de l'enfant + Temps libre L'enfant est incité à goûter les plats mais jamais obligé. Activités au choix de l'enfant + Temps libre Départ échelonné			
		Difficulté : -les locaux sont ceux de l'école élémentaire . Même s'ils permettent l'accueil en toute sécurité des moins de 6 ans, il n'existe pas d'espaces strictement adaptés et réservés à cette tranche d'âge.				

OBJECTIF N°3	Modalités de mise en oeuvre	2022/2023		2023/2024		2024/2025	Objectif atteint ? Difficultés ?	Pistes d'amélioration ?
		Participation de l'adjointe à l'éducation et de la directrice de l'accueil périscolaire aux réunions de conseil d'école						
		Eviter les redites avec les apprentissages sur le temps scolaire		Présentation du projet pédagogique lors du 1er conseil d'école de l'année				
				Participation des enseignants et de la directrice de l'accueil périscolaire aux réunions du comité de pilotage du PEdT				
Maintenir une cohérence et une complémentarité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire	Veiller à la cohérence des programmes d'activités afin de garantir une continuité pédagogique avec le temps scolaire	Un règlement commun au temps scolaire et au temps périscolaire a été élaboré pour la cour de récréation.					Objectif atteint : bonne communication entre les enseignants et le personnel périscolaire. Echanges réguliers d'informations concernant les enfants. Le personnel périscolaire assure régulièrement le rôle d'intermédiaire avec les parents si l'enseignant n'est pas en mesure de les voir.	Règlement commun à revoir car des pratiques différentes ont été constatées sur les différents temps (scolaire/périscolaire).
		Une charte d'utilisation partagée des locaux et des équipements scolaires a été signée.					Difficulté : sur le temps scolaire, il est demandé plus de rigueur aux enfants. Sur le temps périscolaire, les enfants sont "dans la relâche".	Charte à modifier compte tenu du déménagement de l'accueil périscolaire dans de nouveaux locaux.
		Sortie en commun (école / périscolaire) à Jumièges (rando, jeux, sport) dans le cadre de l'USEP. Aide du personnel périscolaire sur le temps de pique-nique le jour de la fête de fin d'année.	Sortie en commun (école / périscolaire) à Jumièges dans le cadre de l'USEP. Préparation par les enfants du périscolaire des décorations du Loto d'Halloween (partenariat écoles, ASAS, périscolaire).	Sortie en commun (école / périscolaire) à Jumièges dans le cadre de l'USEP. Aide du personnel périscolaire pour l'organisation des Olympiades en fin d'année scolaire.			Objectif atteint	
		Le recrutement d'un jeune en service civique a permis à un animateur de l'équipe périscolaire de se consacrer sans être dérangé à l'aide aux devoirs, qui se déroule tous les soirs dans la bibliothèque de l'école élémentaire. Les enfants s'y rendent, soit sur leur demande, soit à la demande de leurs parents.					Objectif atteint Difficultés : -certains enfants sont interrompus dans leurs devoirs par l'arrivée de leurs parents qui viennent les chercher. -un seul encadrant, c'est peu.	Instaurer le système d'horaires bloqués pour la réalisation des devoirs. Faire appel à des bénévoles (club du 3ème âge et/ou habitants)

OBJECTIFS	Actions prévues	Actions réalisées ?	Indicateur	Pistes d'amélioration ?
Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Présentation du projet pédagogique au sein des conseils d'écoles.	Oui, présentation faite par la directrice du périscolaire lors du 1er conseil d'école de l'année.	Consigné dans le compte-rendu du conseil d'école.	La complémentarité entre le temps scolaire et le temps périscolaire demande beaucoup de communication entre le personnel enseignant et le personnel d'animation. Les efforts sont donc à poursuivre des 2 côtés.
	Réelle collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation	Oui, un règlement commun au temps scolaire et au temps périscolaire a été élaboré pour la cour de récréation. Oui, des projets ont été menés en commun sur le thème : sorties avec l'USEP, aide du personnel périscolaire lors d'événements de fin d'année. Echanges réguliers d'informations concernant les enfants. Le personnel périscolaire assure régulièrement le rôle d'intermédiaire avec les parents si l'enseignant n'est pas en mesure de les voir.	Règlement voté et revu chaque année en conseil d'école. Collaboration et cohérence éducatives appréciées par les familles et par le personnel enseignant qui le font remarquer lors des réunions de conseils d'école et de comité de pilotage du PEdT	
	Mutualisation des locaux	Oui, une charte d'utilisation partagée des locaux et des équipements scolaires a été signée.	Charte signée en 2019, modifiée en 2022.	Règlement commun à revoir car des pratiques différentes ont été constatées sur les différents temps (scolaire / périscolaire). Charte à modifier en raison du changement de locaux de l'accueil périscolaire en septembre 2025.
	Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du PEdT	Oui, le personnel du périscolaire est invité à chaque réunion du comité de pilotage du PEdT (2 réunions par an)	Les remarques du personnel du périscolaire sont prises en compte par la Municipalité lors des réunions du comité de pilotage du PEdT. Le personnel du périscolaire apporte également des réponses aux questions posées par les représentants de parents d'élèves lors de ces réunions.	Néant
	Mise en place d'une tarification progressive	Oui : les tarifs sont modulés en fonction des quotients familiaux (3 tranches) et des réductions sont accordées à partir d'un certain volume d'heures de présence des enfants.	Nombre d'inscrits : en hausse constante.	Organiser une réunion à destination des familles, en début d'année scolaire, afin non seulement de leur présenter l'équipe d'animation mais également de leur apporter des informations complémentaires, répondre à leurs questions et entendre leurs suggestions.
Accueil de tous les publics	Inclusion des enfants en situation de handicap	Aucun cas ne s'est présenté.	Remarques du personnel d'animation : à la fin de chaque semaine, la directrice prend un temps avec les animateurs pour relever leurs remarques et suggestions.	Envisager l'ouverture de quelques places pour pouvoir accueillir des enfants scolarisés hors commune, pour lesquels la commune de Luneray reçoit chaque année plusieurs demandes (pas d'offre d'accueil périscolaire le mercredi dans les communes environnantes)
	Place des familles	Oui : .Changement des modalités d'inscription depuis septembre 2024 : les familles doivent obligatoirement passer par "Monespacefamille.fr" qui leur permet de se connecter à tout moment pour réserver ou annuler une place pour leur enfant, d'avoir une visibilité de leur facture en temps réel, de consulter toutes les informations concernant l'accueil périscolaire (Pedt, projet pédagogique, règlement intérieur, tarifs ...) et d'échanger avec le secrétariat de mairie via une messagerie.	Remarques des familles : .auprès du secrétariat de mairie via Monespacefamille ou physiquement ; .auprès de la directrice et des animateurs lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant ; .à l'occasion de "pauses-café" organisées sur le lieu d'accueil à l'intention des familles, à des dates annoncées au fil de l'année (rencontre avec l'équipe d'animation et quelques élus présents).	

		Le secrétariat de mairie reste bien sûr joignable par téléphone et physiquement, en cas de problème ou besoin d'informations. Un poste informatique est également à disposition gratuitement en mairie pour les familles qui n'ont pas internet. .Accès des familles à la plateforme "Toutmonannée.com" où la directrice de l'accueil périscolaire non seulement diffuse des informations concernant les activités proposées aux enfants mais également publie des photos des enfants en activités ou en sortie. .Mise en place d'une signalétique "Accueil périscolaire" et d'un panneau d'affichage à l'entrée de l'accueil périscolaire .La directrice est présente et à l'écoute quand les parents récupèrent leurs enfants.			
Mise en valeur de la richesse des territoires	Organisation de sorties	Oui : Sorties multiples chaque année, dans et hors commune. Voir évaluation Objectif 1 du Péd.	Oui : avec l'EHPAD, avec des associations de la commune, avec des commerçants de la commune, avec l'USEP.	Une "pause café" à laquelle les parents sont invités, en présence de membres de l'équipe municipale, de la DGS de la mairie et du personnel du périscolaire, est organisée chaque année. Un bon moment de convivialité et de partage (gâteaux préparés par les enfants) où les familles peuvent s'exprimer et suggérer des pistes éventuelles d'amélioration.	Envisager de nouveaux partenariats (club des personnes âgées).
		Néant			
		Activités organisées par période et aboutissant à une réalisation finale selon la nature de l'activité	Oui :	.Un thème par année scolaire, avec en lien avec ce thème, des activités manuelles, culturelles, environnementales, sportives ... , des réalisations finales et des sorties. Voir Evaluation Objectif 1 du Péd. .Un programme d'activités est proposé à l'enfant qui peut choisir ce qu'il veut faire. Des plages de temps libre sont également prévues dans la journée. De même, sur le temps de la cantine, l'enfant est incité à goûter les plats mais il n'est jamais forcé à manger. .Un travail a été fait sur l'autonomie de l'enfant : les jeux et matériaux pour les activités ont été réorganisés dans les locaux afin que les enfants puissent les trouver plus facilement et donc être plus autonomes au moment des activités. Sur le temps du midi, 2 enfants aident, à tour de rôle à la mise en place et à la desserte des tables.	
Développement d'activités éducatives de qualité	Participation des enfants aux activités : respect du libre choix de l'enfant et développement de son autonomie			Les familles, via les représentants de parents d'élèves peuvent également s'exprimer lors des conseils d'écoles et lors des réunions de comité de pilotage.	Impliquer les enfants dans le choix du thème du projet pédagogique.

2- Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

	Horaires des temps périscolaires		
	Matin	Midi	Soir
Lundi	7h30-8h20	Hors Pedt	16h30-18h30
Mardi	7h30-8h20	Hors Pedt	16h30-18h30
Mercredi	7h30-12h	12h-13h	13h-18h30
Jeudi	7h30-8h20	Hors Pedt	16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h20	Hors Pedt	16h30-18h30

Effectifs prévisionnels 2025/2026 sur le temps périscolaire (lundis, mardis, jeudis et vendredis) :

	Matin	Soir
Total maximum du nombre d'enfants accueillis	49	55
Nombre d'encadrants	3	5

Effectifs prévisionnels 2025/2026 sur le temps périscolaire (mercredis) :

Total maximum du nombre d'enfants accueillis	38
Nombre d'encadrants	4

Structuration de l'offre éducative sur la journée du mercredi sur le territoire :

En dehors de l'accueil périscolaire proposé par la Municipalité, aucune autre solution d'accueil collectif n'existe sur le territoire.

Les enfants sont soit gardés en famille, soit confiés à une assistante maternelle.

Les nombreuses associations locales proposent également des activités.

3- Cadre d'élaboration et de pilotage du PEdT

Cadre d'élaboration du PEdT (démarche suivie, réunions organisées ...)

. Juin 2025 : réunion du comité de pilotage afin de dresser un bilan du PEdT depuis 2022 et sur cette base rédiger le nouveau PEdT 2025-2029.

. Juillet 2025 : validation du nouveau PEdT par le conseil municipal

. Août 2025 : dépôt du PEdT auprès des services de la DSDEN de Seine-Maritime

Composition du Comité de Pilotage

.Élus de la Commission Education et Jeunesse de la commune

.Directrices et enseignants des écoles maternelle et élémentaire

.Représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles

.Directrice et personnel de l'accueil périscolaire

.Intervenants extérieurs (associations, bénévoles, parents ...)

.Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

.Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage pour la période de conventionnement :

Réunions 2 fois par an : 1ère réunion en fin de période 1, 2ème réunion dans le courant de la période 5.

4- Objectifs éducatifs du PEdT pour la période 2025-2028

OBJECTIFS	Modalités de mise en œuvre	Modalités d'évaluation
Promouvoir une égalité des chances dans la découverte et l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives	Proposer des activités riches et variées en y associant ponctuellement des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle ...)	.Tableaux de bord de suivi par période (à compléter par l'équipe d'animation) afin de recenser les actions réellement mises en place (complètement, partiellement ou pas du tout).
	Faciliter l'accès aux ressources du territoire (personnel et infrastructure telle que la bibliothèque, salle de sports ...)	
Aboutir à une organisation qui respecte le rythme de vie de l'enfant	Proposer des activités adaptées : .aux différents moments de la journée (matin / soir) .aux différents moments de la semaine (jour d'école / jour de relâche du mercredi) .aux envies de l'enfant	.Afin de savoir si les actions proposées correspondaient ou non à des besoins avérés, et si les besoins ont été satisfaits en totalité ou pas du tout, organisation de rencontres (pauses café, portes ouvertes), et/ou enquêtes spontanées lors de l'arrivée ou départ des enfants.
	Accueillir les enfants dans des locaux disposant d'espaces adaptés aux différentes tranches d'âges	.Mise en place de groupes de discussion avec les enfants. .Echanges et remarques de l'équipe d'animation lors des réunions hebdomadaires
Maintenir une cohérence et une complémentarité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire	Eviter les redites avec les apprentissages sur le temps scolaire	.Echanges et remarques du personnel enseignant, de l'équipe d'animation et des représentants des familles lors des réunions de conseils d'école et du comité de pilotage pedt.
	Veiller à la cohérence des programmes d'activités afin de garantir une continuité pédagogique avec le temps scolaire	
	Proposer une aide aux devoirs	.Mise en place de groupes de discussion avec les enfants. .Groupes de discussion avec les intervenants .Conversations avec les parents quand ils récupèrent leur enfant.

5 - Ambitions éducatives pour le mercredi

Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

- .Présentation du projet pédagogique au sein des conseils d'écoles
- .Intégration de la directrice de l'accueil périscolaire au sein des conseils d'écoles
- .Réelle collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation périscolaire (dont projets à mener en commun)
- .Mutualisation des locaux
- .Intégration de l'équipe enseignante et du personnel d'animation au sein du comité de pilotage du PEdT

Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- .Mise en place d'une tarification progressive (prise en compte des ressources des familles et du temps de présence de l'enfant)
- .Inclusion des enfants en situation de handicap (mise en œuvre des aménagements nécessaires et conception d'activités adaptées. A défaut d'enfants présentant un handicap, sensibilisation du personnel d'animation et des enfants)
- .Place des familles (diffusion des informations, écoute, temps de rencontre)

Mise en valeur de la richesse des territoires

- .Organisation de sorties (dans et hors commune)
- .Mise en place de partenariats avec les établissements (bibliothèque, commerces, entreprises, CIS ...) et les associations sportives et culturelles de la commune.
- .Implication des habitants dans la mise en œuvre des projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, de bénévoles...)

Développement d'activités éducatives de qualité

- .Activités de loisirs et de découverte, selon des thématiques diversifiées (activités manuelles, culturelles, environnementales, sportives...)
- .Participation des enfants aux activités : respect du libre choix de l'enfant et développement de son autonomie
- .Activités organisées par période (5 au total sur l'année scolaire) et aboutissant à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, tournoi...)

6 - Modalités d'évaluation du PEdT labellisé Plan Mercredi

OBJECTIFS	Actions / Moyens	Indicateur
Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	.Présentation du projet pédagogique au sein des conseils d'écoles.	Remarques du personnel enseignant, de l'équipe d'animation et des familles lors des réunions de conseils d'école et du comité de pilotage du PEdT
	.Intégration de la directrice de l'accueil périscolaire au sein des conseils d'écoles	
	.Réelle collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation périscolaire	
	.Mutualisation des locaux	
	.Intégration de l'équipe enseignante et du personnel d'animation au sein du comité de pilotage du PEdT	
Accueil de tous les publics	.Mise en place d'une tarification progressive	Evolution du nombre d'inscrits
	.Inclusion des enfants en situation de handicap	Comportement des enfants
	.Place des familles	Remarques des familles : .auprès du secrétariat de mairie via Monespacefamille.fr, ou en mairie directement ; .auprès de la directrice et des animateurs lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant ; .à l'occasion des "pauses-café" organisées sur le lieu d'accueil à l'intention des familles (rencontres avec l'équipe d'animation et quelques élus présents) ; .lors des réunions de conseils d'écoles et de comité de pilotage PEdT

Mise en valeur de la richesse des territoires	.Organisation de sorties	Remarques des familles : .auprès de la directrice et des animateurs lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant ; .à l'occasion des "pauses-café" organisées sur le lieu d'accueil à l'intention des familles (rencontres avec l'équipe d'animation et quelques élus présents) ; .lors des réunions de conseils d'écoles et de comité de pilotage PEdT
	.Mise en place de partenariats avec les établissements) et les associations sportives et culturelles de la commune.	
	.Implication des habitants dans la mise en œuvre des projets pédagogiques	
Développement d'activités éducatives de qualité	.Activités de loisirs et de découverte, selon des thématiques diversifiées	
	.Participation des enfants aux activités : respect du libre choix de l'enfant et développement de son autonomie	
	.Activités organisées par période et aboutissant à une réalisation finale selon la nature de l'activité	